

## Compte rendu de séance

### Séance du 26 Mai 2020

L' an 2020 et le 26 Mai à 19 heures , les membres du Conseil Municipal de cette Commune, proclamés élus à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux du 15 Mars 2020, se sont réunis, compte tenu de la situation exceptionnelle, dans la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents** : Mme BURGEVIN Christiane, Maire, Mmes : COLLOT Marie, LARUE Delphine, SAULNIER Martine, MM : ANDRÉ Nicolas, LANCELOT Gérard, MIRLOU Jean, PETIAU Xavier, PETIT Gérard, REDON Jacky, THILLOU Davy

**Excusés** :

**Absents** :

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 15/05/2020

**Date d'affichage** : 15/05/2020

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture de Montargis

le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : COLLOT Marie

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame BURGEVIN Christiane, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

Madame COLLOT Marie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

## **ELECTION DU MAIRE**

Monsieur MIRLOU Jean, le plus âgé des membres du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (Art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné comme assesseurs Madame SAULNIER Martine et Monsieur PETIT Gérard.

Madame BURGEVIN Christiane s'est portée candidate pour le poste de Maire.

En raison du COVID-19, les conseillers ne se sont pas déplacés. La secrétaire de Mairie s'est avancée vers chaque conseiller et a récupéré les enveloppes dans un réceptacle. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### **Résultat du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents	11
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c)	11
e. Majorité absolue	6

Madame BURGEVIN Christiane a obtenu dix voix.

Monsieur PETIAU Xavier a obtenu une voix.

Madame BURGEVIN Christiane ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

## **ELECTION DES ADJOINTS**

Sous la présidence de Madame BURGEVIN Christiane, élue Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

La présidente a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 à L.2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de trois adjoints au maire maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à un adjoint le nombre des adjoints au maire.

### **Election de l'Adjoint**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que l'élection du maire et sous la présidence de Madame BURGEVIN Christiane, élue Maire, à l'élection de l'adjoint. Monsieur PETIAU Xavier s'est porté candidat pour le poste d'Adjoint.

Résultat du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents	11
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c)	11
e. Majorité absolue	6

Madame LARUE Delphine a obtenu une voix

Monsieur PETIAU Xavier a obtenu dix voix

Monsieur PETIAU Xavier ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Séance levée à: 19:45

En mairie, le 28/05/2020  
Le Maire  
Christiane BURGEVIN



